En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation :
22/10/2026

Président de séance :
Didier PLANTÉ

Secrétaire de séance :
Audrey EMEDY

Rapporteur : Didier PLANTÉ

N° interne de l'acte : 2026-038
N° de feuillet :

lundi 2 novembre 2026, le Conseil Municipal de Commune de PLOEVEN s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil.

Membres présents :
Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, Audrey EMEDY, Maxime BATTAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
François LALLIER-GOLLET

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20261102-DELIB_2026_038-DE

RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT T1 12 RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil municipal la révision des loyers des appartements hors logements liés à un bail commercial ou de location gérance.

- Vu l'indice Insee de référence des loyers des **appartements** de 148,06 au 3ème trimestre 2026, l'augmentation à appliquer à partir du 1er janvier 2027 est de **1,57%.**

BIENS COMMUNAUX	Loyer mensuel avant révision	Hausse du loyer (€)	Loyer mensuel après révision
Appartement T1 Mairie	302.76	4,76 €	307.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :
- d'approuver la révision des loyers des appartements comme indiqués ci-dessus ;
- d'annexer à la présente délibération les indices de référence Insee des loyers des appartements ;
- d'annuler et remplacer la délibération n° 2025-037 du 10 novembre 2025 par la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
PLANTÉ Didier, le Maire

Le Secrétaire de séance,
Audrey EMEDY